

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JAUDONNIERE DU MARDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2020 À 20 H 30

Présents : Yann PELLETIER ; Bernard FICHET ; Marie-Reine PUBERT ; Sylvain BOISSEAU ; Stéphane RENAUDIN ; Stève BIBARD ; Céline MAINGAUD ; Chloé GABORIT ; François BAUBINEAU ; Sylvie WARNEZ ; Nelly COFFINEAU ; David DA SILVA ; Julien QUECHON ; Thierry RIVASSEAU.

Absent : Véronique NUNES GOUVEIA

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant à l'assemblée de désigner un secrétaire et d'adopter le compte rendu du 3 novembre 2020.

Monsieur Stéphane RENAUDIN est choisi pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir ajouté le nom de Monsieur FICHET comme membre de la commission SYDEV, le procès-verbal de la réunion 3 novembre est ensuite définitivement adopté.

\* \* \*

\*

## ⇒ TRAVAUX D'ECLAIRAGE PLACE DE LA LIBERTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au dépannage de maintenance du 09/10/2020, il s'est avéré qu'un projecteur installé à côté de l'arbre central sur la place était à remplacer. Une première estimation du SYDEV faisait état d'un coût de remplacement d'environ 2000,00 € dont 1000 € à la charge de la commune. Une seconde proposition avec un spot moins puissant ramène ce coût pour la commune à 538,00 €.

La réalisation de cette opération est subordonnée à la signature d'une convention avec le SYDEV définissant les modalités techniques et financières.

Madame COFFINEAU demande si un autre organisme ne peut pas être consulté.

Madame PUBERT déplore cette sorte de monopole.

Madame WARNEZ demande s'il y a une garantie sur les travaux réalisés.

Monsieur FICHET indique que le SYDEV dispose d'une délégation de service et demande de surseoir à la décision.

Madame PUBERT demande s'il est possible de se retirer du contrat.

La décision est donc reportée à une prochaine réunion.

## ⇒ CONTRATS D'ASSURANCE GROUPAMA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat VILLASSUR souscrit auprès de GROUPAMA garantit la responsabilité générale de la commune en fonction des compétences exercées et des activités, la protection juridique et le patrimoine communal.

Afin de s'assurer que les garanties souscrites couvraient l'ensemble des biens communaux et des compétences exercées par la collectivité, un état des lieux a été effectué avec Monsieur RETAILLEAU, notre nouveau chargé d'affaires.

Suite à cette mise à jour, deux contrats d'assurance sont proposés :

- ✓ le premier, moyennant une cotisation annuelle de 4 705,06 € TTC avec une franchise de 250,00 € en cas de dommages,
- ✓ le second, moyennant une cotisation annuelle de 5 104,57 € TTC sans franchise en cas de dommages.

Monsieur le Maire ajoute que le renouvellement du contrat ne modifie pas les conditions actuelles et précise que le contrat en cours ne prévoit pas l'application de franchise.

Il ajoute que la cotisation réglée pour l'année 2020 étant de 5 485,41 €, quel que soit le nouveau contrat choisi la collectivité bénéficiera d'une réduction de 780,35 € pour le premier ou de 380,84 € pour le second. Cette bonification s'explique par le fait que la commune déclare peu de sinistres.

Monsieur DA SILVA demande si la franchise est appliquée sur tous les types de sinistres.

Monsieur BAUBINEAU quant à lui s'interroge si c'est par sinistre ou par bien.

Monsieur QUECHON demande si d'autres compagnies d'assurance ont été démarchées.

Monsieur BOISSEAU rappelle l'adage : « on sait ce que l'on laisse mais on ne sait pas ce que l'on prend ».

En tout état de cause, l'échéance étant fixée au 1<sup>er</sup> janvier et le délai de dénonciation étant de deux mois au moins avant, il n'est donc plus possible de consulter d'autres compagnies d'assurance pour l'échéance de 2021 mais éventuellement pour les années suivantes.

Après être passé au vote à main levée, le Conseil Municipal, décide, par 13 voix « pour » et une abstention, de renouveler le contrat d'assurance VILLASSUR auprès de GROUPAMA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, moyennant une cotisation annuelle de 5 104,57 € TTC sans franchise.

Monsieur le Maire fait part ensuite d'une nouvelle proposition de contrat afin de couvrir les dommages causés et/ou subis par les véhicules personnels des agents et élus intervenant pour le compte de la commune à l'occasion de déplacements professionnels.

Cette assurance viendrait se substituer à l'assurance personnelle des agents ou des élus et donc n'aurait pas d'impact sur leur bonus/malus.

Monsieur DA SILVA ajoute qu'en cas de déplacement, l'agent ou l' élu doit être en possession d'un ordre de mission et qu'en cas d'accident, c'est la commune qui a le statut de victime.

Madame WARNEZ demande si les bénévoles de la bibliothèque sont assurés.

En leur qualité de bénévoles, elles sont couvertes par le contrat « responsabilité générale » de la commune.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de souscrire auprès de GROUPAMA un nouveau contrat intitulé « mission collaborateur », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, moyennant une cotisation annuelle de 216,63 € TTC.

#### ⇒ ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le service de médecine préventive du Centre de Gestion auquel nous adhérons exerce ses activités au bénéfice des agents des collectivités de Vendée.

Le service de médecine professionnelle et préventive assure l'ensemble des missions en matière de surveillance médicale des agents et d'action sur le milieu du travail. Il réalise des différents types de visite : les visites obligatoires, les visites complémentaires à la demande de la collectivité, de l'agent ou du médecin de prévention et les actions obligatoires en milieu du travail.

Le financement de la prestation est constitué de deux éléments : une cotisation annuelle dont le taux est fixé à 0,15 %, assise sur la masse salariale, et un tarif à l'acte s'élevant à 46 € pour chaque visite.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce dispositif, il est proposé de renouveler l'adhésion de notre collectivité et de signer la convention définissant les modalités.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante.

#### ⇒ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Pour pouvoir payer les factures relatives à l'acquisition des motifs lumineux pour les illuminations de fin d'année, il convient d'ajouter des crédits à l'article 2152 du budget 2020 pour un montant de 334,96 €. Cette décision modificative n°2 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du projet de facture concernant les travaux de voirie réalisés récemment. Seule la réfection des voies prévue en enrobé a été faite, les autres travaux (en revêtement bicouche) seront effectués au printemps.

Monsieur FICHET explique que le montant de la facture diffère par rapport au montant du devis compte tenu d'une erreur de métré dans la demande d'estimation. Un supplément est donc noté du fait de quelques différences avec les quantités prévues initialement mais en contrepartie, des prestations n'ont pas été

facturées : du délimitage des rives réalisé sur les 3 chemins, du balayage réalisé avant imprégnation et de l'hydrocurage réalisé au carrefour du Chemin du Côteau.

#### ⇒ DESIGNATION DU DELEGUE AU CONSEIL LOCAL « LAY BOCAGE »

Monsieur le Maire expose qu'à la demande du Comité Syndical de Vendée Eau, il convient de désigner un délégué communal qui siègera au Conseil Local « Lay Bocage ».

Il est précisé que le conseil d'administration du Comité Syndical est composé d'élus désignés par les communautés de communes.

Madame PUBERT, en tant que membre de la commission environnement, aurait souhaité intégrer le syndicat mais redoute de ne pas être à la hauteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Bernard FICHET en qualité de délégué au Conseil local « Lay Bocage ».

#### ⇒ EFFACEMENT DES RESEAUX

Monsieur BOISSEAU présente un diaporama concernant le programme d'effacement des réseaux dans le village de Pareds en lien avec le déploiement de la fibre optique prévu pour 2022.

Ce document se compose des plans des rues du village et est agrémenté de photos. Il a été élaboré à partir des éléments fournis par le SYDEV et d'un dossier chiffré datant de 2011.

Il reprend les trois projets envisagés ainsi que leur financement :

- projet n° 1 : tout le village de Pareds y compris le carrefour de La Gare soit 2060 ml à 450 € le ml
  - estimation : 931 120 € dont 598 995 € à la charge de la commune
- projet n°2 : les rues centrales du village sans La Gare soit 1184 ml
  - estimation : 535 168 € dont 321 818 € à la charge de la commune
- projet n°3 : uniquement les rues en périphérie de la route départementale à Pareds et à La Gare soit 550 ml
  - estimation : 249 000 € dont 121 500 € à la charge de la commune.

Toutes ces estimations ne comprennent pas l'éclairage public et le coût au mètre linéaire est un prix moyen car il peut varier en fonction notamment des travaux de raccordement plus ou moins importants chez les particuliers.

Ces prévisions de travaux ne constituent pas un engagement de la part de la commune mais ont pour but d'établir un planning pour le SYDEV.

Vu les éléments chiffrés et le comparatif par rapport à 2011, Madame MAINGAUD conclut que plus la fibre approche et plus le coût augmente.

Monsieur le Maire complète l'information en précisant qu'en cas de non effacement des réseaux, les poteaux supplémentaires qui devraient être installés sont à la charge de Vendée Numérique.

Monsieur BOISSEAU poursuit en indiquant que les travaux d'enfouissement des réseaux conditionnent les travaux de réfection des voies du village de Pareds.

Il indique que le projet n°2 couvrirait les rues du village potentiellement les plus détériorées.

Monsieur QUECHON rétorque qu'il n'y a pas eu de travaux de voirie dans le village de Pareds depuis de nombreuses années, les derniers travaux remontant à l'arrivée du gaz mais ils n'étaient pas à la charge de la commune.

Monsieur RENAUDIN fait remarquer que la solution n°1 couvre tout le village mais n'intègre pas les travaux de voirie.

Madame PUBERT se fait confirmer que le village d'Allard n'est pas concerné par ce programme.

Monsieur BAUBINEAU ajoute que le SYDEV a décidé de faire un investissement important en lien avec l'arrivée de la fibre et qu'il a contracté un prêt en conséquence.

Monsieur QUECHON retient que le coût des travaux augmente et qu'en parallèle les subventions baissent.

Il redoute que, comme se fût le cas pour les travaux d'assainissement, les taux des subventions accordées iront en décroissant dans les années à venir.

Aussi, Monsieur RIVASSEAU estime que si la commune en a les moyens, il faut réaliser le maximum de travaux.

Monsieur BOISSEAU redoute que si les travaux d'effacement de réseaux ne se limitent qu'à la zone orange (travaux subventionnés à 70 %), les habitants de Pareds ne voient pas les rues du village se refaire dans l'immédiat.

Monsieur FICHET rappelle que dans le centre de Pareds il y a encore des fils nus.

Monsieur BOISSEAU indique aussi que cette opération serait bénéfique pour Monsieur Damien DESCHAMPS qui se retrouve avec un poteau devant son entrée.

Madame COFFINEAU s'interroge sur la capacité du budget à supporter un tel investissement.

Monsieur BOISSEAU regrette que les délais soient courts pour prendre une décision.

Monsieur le Maire indique que Madame CARBONE (SYDEV) attend qu'on lui communique un montant de travaux que l'on est prêt à financer et informe avoir contacté les services de la Trésorerie qui se montrent réticents au vu des chiffres annoncés et annoncent que la dette actuelle est de 80.000 € par an pendant encore 5 ans.

Monsieur QUECHON rappelle que tous les ans, on inscrit 150.000 € de provision.

Monsieur BOISSEAU suggère d'envisager la solution intermédiaire.

Monsieur QUECHON demande si les travaux de voirie peuvent bénéficier de subventions.

Monsieur DA SILVA préconise de contracter un prêt pour ces travaux d'effacement et de prévoir de ne rembourser le capital qu'au terme d'un prêt en cours.

Il s'interroge sur le montant que l'on peut immobiliser en ajoutant qu'il est prévu de vendre la maison de Gidouin.

Monsieur le Maire rappelle que l'on se doit de respecter les termes du testament.

Monsieur BOISSEAU serait favorable à financer les travaux d'effacement avec un prêt et à autofinancer les autres travaux moins importants.

Monsieur le Maire regrette qu'il faille prendre une décision rapidement.

Madame PUBERT sollicite un point financier.

Madame COFFINEAU voudrait la certitude qu'aucun engagement ne soit à prendre dans l'immédiat, ce que rejoint un certain nombre de conseillers.

Monsieur BAUBINEAU serait favorable à l'élaboration d'un plan des projets à venir.

Monsieur le Maire préconise de faire faire une étude à Madame CARBONE et, en parallèle, de demander une analyse financière au comptable.

Monsieur FICHET invite à la prudence considérant qu'il n'est pas raisonnable d'envisager 600.000 € de travaux.

Monsieur RIVASSEAU pense qu'il faut partir sur le projet maximum et qu'il sera toujours possible de réduire si les finances ne suivent pas. Il ajoute qu'au vu de l'état de la dette, des emprunts arrivent à terme en 2025.

Monsieur DA SILVA regrette de ne pas connaître le montant maximum que la commune peut emprunter

Monsieur RIVASSEAU juge le projet à 250.000 € nul car il ne représente qu'un faible linéaire de réseaux enfouis.

Madame MAINGAUD est surprise de ce débat car lors de la commission « SYDEV » qui s'est réunie auparavant, le projet paraissait réalisable.

Madame PUBERT met en garde car il ne faut pas négliger le fait que d'autres projets sont prévus et que le recours à l'emprunt va prioriser ces projets.

Après en avoir largement débattu, et être passé au vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

- ✓ pour le projet n° 1 : 10 voix
- ✓ pour le projet n° 2 : 3 voix
- ✓ pour le projet n° 3 : 0
- ✓ abstention : 1

le Conseil Municipal, décide, sans aucun engagement, de lancer une étude détaillée sur le projet n°1 qui consiste à enfouir tous les réseaux dans le village de Pareds ainsi que le carrefour de La Gare.

Avant de clore le sujet, Monsieur le Maire tient à rappeler qu'il faut être prudent sur ce qui est divulgué car cela peut être transformé, en effet, pour certains habitants de la commune l'effacement des réseaux est acquis.

⇒ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- DEVELOPPEMENT – TOURISME

Madame PUBERT rend compte d'une idée émise par Monsieur RENAUDIN sur l'ouverture d'un bar associatif en complément du marché, dans le local servant de salle des mariages idéalement centré dans la commune.

A ce bar, il pourrait être ajouté un point de vente de produits locaux.

Monsieur BAUBINEAU évoque l'idée d'un distributeur de produits locaux pour rendre service à la population.

Messieurs RENAUDIN, QUECHON et BAUBINEAU se chargent de prendre des renseignements dans des communes où cela existe.

Monsieur RENAUDIN met en avant le problème de la formation indispensable pour exploiter une licence et aussi, le fait, que si c'est géré par une association, il faut être membre de l'association pour consommer.

Monsieur QUECHON évoque le principe d'une épicerie participative.

Monsieur RENAUDIN avance que ce projet donnerait de la vie au centre bourg contrairement au marché qui ne se tiendrait pas tous les jours.

Monsieur le Maire considère que cela pourrait être les prémices d'un futur commerce.

Monsieur BAUBINEAU argumente qu'utiliser la salle des mariages permettrait de pas s'engager financièrement. Il suffirait d'installer un bar amovible et des « mange-debout » comme à Bazoges-en-Pareds.

- COMMISSION BATIMENTS

Monsieur FICHET rend compte des éléments de réflexion abordés lors de la dernière réunion :

- Création d'une maison associative

Ce projet consisterait à construire un bâtiment de deux pièces avec toilettes qui servirait au foyer des jeunes, répondrait à la demande du club de football et à d'autres associations ...

Ce projet entrerait dans les travaux éligibles à subvention.

Monsieur FICHET propose de contacter Vendée Expansion pour chiffrer ces travaux.

Monsieur BAUBINEAU estime ce projet à 150.000 € fini

- 4<sup>ème</sup> classe à l'école

Des travaux de mise hors d'eau sont à prévoir : toiture en mauvais état, dalles à changer, préau à démolir.

Ce local de 50 m<sup>2</sup> pourrait répondre à un besoin pour le périscolaire qui actuellement est hébergé dans la salle omnisports.

Monsieur RENAUDIN informe avoir contacté Monsieur GUINAUDEAU, maçon, pour faire un devis des travaux de toiture et estimer la démolition du préau. Il doit aussi contacter Monsieur BRIVET.

- Bâtiment locatif, place de la Liberté

Se pose la question de conserver ce local.

On estime à 70.000 € le montant des travaux consacré à ce bâtiment et entre 20.000 et 25.000 € de revenus.

- Ancien local des pompiers

Monsieur FICHET se charge de rencontrer Monsieur FLOQUET pour lui proposer d'acquérir ce local.

Un prix de 25 € le m<sup>2</sup> est annoncé, la superficie du terrain étant de 200 m<sup>2</sup>.

Monsieur QUECHON rappelle qu'il avait été évoqué 10 € le m<sup>2</sup>.

- Maison de Gidouin

La population sera informée de la mise en vente de cette maison d'habitation par le biais du bulletin communal qui doit paraître en fin d'année.

Le calendrier serait le suivant : l'ensemble des bâtiments devra être vidé pour le 1<sup>er</sup> avril 2021, les visites se dérouleront à partir du 1<sup>er</sup> mai, le dépôt des offres en mairie se fera jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021, date d'ouverture des offres. La vente sera conclue au plus offrant. Si les offres sont en dessous du prix attendu, une nouvelle consultation sera effectuée.

#### ⇒ INFORMATIONS DIVERSES

##### - 1000 Cafés

Monsieur le Maire fait état d'une communication téléphonique avec une responsable de l'association 1000 Cafés afin de faire le point sur ce dossier.

Compte tenu de la vente de l'ancien café, le projet ne pourra pas aboutir dans le local pressenti au départ.

Monsieur le Maire communique les modalités du programme lancé par 1000 Cafés : les travaux de rénovation incombent à la commune, 1000 Cafés injecte 20.000 € pour l'acquisition du matériel et des matières premières. Cette opération ne porte pas uniquement sur des cafés mais aussi sur des multi-services.

Sur les conseils de 1000 Cafés, un questionnaire de faisabilité sera transmis aux habitants de la commune. En fonction des réponses, il sera donné une suite favorable ou non.

Monsieur QUECHON suggère de glisser cette enquête dans le bulletin communal.

Monsieur RIVASSEAU demande ce que deviennent les 20.000 € qui sont versés dans le cas où le projet ne tiendrait pas.

Monsieur le Maire précise que l'association 1000 Cafés se charge de recruter un gérant et ensuite la commune n'a plus rien à voir dans cette affaire hormis l'investissement de départ pour le local.

##### - Communiqué sur la grippe aviaire

Depuis le 23 octobre dernier, le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe. Aussi, des mesures de prévention sont désormais rendues obligatoires dans toutes les basses-cours de Vendée : aucune volailles (palmipèdes et gallinacées) ne doit entrer en contact direct avec les oiseaux sauvages et les volailles d'un élevage professionnel.

Ces consignes seront communiquées par le biais du bulletin communal.

##### - Illuminations

Madame PUBERT rappelle que des motifs lumineux ont été achetés et demande qui se charge de les installer.

Comme les autres années, des bénévoles du Comité des Fêtes sont volontaires pour décorer les rues.

##### - PLUI

Monsieur le Maire fait état d'un message de Monsieur Christophe GUINAUDEAU dont l'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire.

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, Monsieur GUINAUDEAU envisage de réhabiliter des dépendances lui appartenant en gîte, sauf que le PLUI, en cours d'élaboration, ne lui permet plus car le village de La Monerie change de zonage et passerait en zone agricole. De ce fait, il se sent lésé.

Les différentes démarches téléphoniques avec les services de l'urbanisme, ne nous ont pas permis de lui apporter des réponses satisfaisantes. A ce stade du PLUI, il ne lui reste plus qu'à déposer une requête lors de l'enquête publique qui se déroulera avant l'arrêt définitif du document d'urbanisme.

##### - Cérémonie des vœux

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le Conseil Municipal est contraint d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux.

\* \* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 05 minutes.